



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20191216-CONS-AG-19-181
-DE
Date de télétransmission : 13/02/2020
Date de réception préfecture : 13/02/2020

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 16 décembre 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Approbation du programme de travaux de création d'une fourrière animale et d'un refuge

L'An Deux Mille dix-neuf, le 16 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 9 décembre 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Philippe PERETTI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Michel SIMONPIETRI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Jean-Jacques PADOVANI	à	Marie-Hélène VALENTINI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

Objet : Approbation du programme de travaux de création d'une fourrière animale et d'un refuge

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la compétence de la Communauté d'Agglomération de Bastia en matière de construction, entretien et gestion d'une fourrière animale ;

Considérant que le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia est responsable de la lutte contre la divagation animale (chiens et chats) sur le territoire intercommunal ;

Considérant le besoin de construction d'une fourrière animale et d'un refuge sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'à la suite des études d'opportunité et de faisabilité réalisées par le Bureau d'études Environnement INGECORSE en 2018, la Communauté d'Agglomération de Bastia envisage d'implanter sur le territoire de la commune de Furiani, une fourrière animale (chats et chiens) et un refuge correspondant à une surface plancher totale de près de 400 m² ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 décembre 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé de Monsieur Pierre-Michel SIMONPIETRI, 4^{ème} Vice - Président chargé de l'environnement, du cadre de vie, de l'Agenda 21 et de la fourrière animale, après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'approuver le programme de réalisation des travaux de construction d'une fourrière animale et d'un refuge sur le territoire de la commune de Furiani pour un coût prévisionnel de travaux de 1 900 000 € HT, sur des parcelles propriétés de la CAB et d'une superficie totale de 49 837 m², au lieu-dit Fornaccina ;

DIT

-Que la réalisation de ces travaux de construction d'une fourrière animale et d'un refuge sur la commune de Furiani est conditionnée à l'approbation du projet de PLU de la commune de Furiani ;

-Que la construction d'une fourrière animale et d'un refuge sur la commune de Furiani n'exclut pas la possibilité de construction d'un autre équipement (sportif ou autre) ;

Conseil du 16 décembre 2019

Objet : Approbation du programme de travaux de création d'une fourrière animale et d'un refuge

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 13 FEV. 2020
et publication ou notification
du 13 FEV. 2020
La Directrice de l'Administration Générale
Nora **NOUHRAOUI**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification